Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 056-215601840-20261019-D_2026_164_2-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE QUESTEMBERT
Séance du Lundi 19 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 19 octobre à 19h45, le Conseil municipal de Questembert, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages de la Ville de Questembert.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	29
Nombre de conseillers municipaux présents	23
Nombre de conseillers municipaux absents représentés	05
Nombre de conseillers municipaux absents	01
Nombre de votants	28

Date d'envoi des convocations : Mardi 13 octobre 2026

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Boris LEMAIRE, Valérie JEHANNO, Maxime PICARD, Delphine JEANNIN, Alain LOUIS, Sylvaine TEXIER, Jean-Pierre LE MÉTAYER, Albane DIEU, Pierre-Alexandre PABOEUF, Emmanuel LE CLAINCHE, Alain GUENEGO, Marie HAMEL – FAURE, Evelyne LE NORMAND, Nicolas FIÉVET, Vincent THEBAULT, Rachel GUIHARD, Anthony LECOINTRE, Laurent GUÉRISSE, Anne LE BODO, Sylvie LE BIDEL, Dominique BARDET, Gisèle QUIRIN, Frédéric CARRÉ.

Procurations :
M. Patrick ROGER-DALBERT à M. Alain LOUIS
Mme Hélène BERTRAND-KOUIDER à Mme Delphine JEANNIN
Mme Élise PIGNARD à M. Laurent GUÉRISSE
Mme Maryse GÉRARD à Mme Gisèle QUIRIN
M. Kevin MENANT à M. Frédéric CARRÉ

Absence :
Mme Jennyfer PRADET

Secrétaire de séance : M. Pierre-Alexandre PABOEUF

Délibérations publiées le : Jeudi 22 octobre 2026

2026 –164 REDEVANCE POUR L'OCCUPATION DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES PAR LE LYCÉE

Lors du dernier conseil municipal (14/09/2026) il a été décidé d'autoriser Monsieur le Maire à recouvrer la somme de 30 200,80 € pour l'utilisation en 2026 par le lycée public des installations des Buttes.

Une erreur matérielle concernant le montant s'est glissée dans la délibération. Cela nécessite une modification de la délibération.

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 056-215601840-20261019-D_2026_164_2-DE

Les caractéristiques d'utilisation sont les suivantes :
Installations couvertes : 19 107,94 € (1193.5 heures x 16,01 €)
Installations plein air : 10 329.20 € (868 heures x 11,90 €)
Soit un total de : **29 437.14 € (30 200.80€ en 2025)**

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à mettre cette somme en recouvrement.

Monsieur le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Pour copie certifiée conforme,
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Fait à Questembert, le 22 octobre 2026.

Le secrétaire de séance
Pierre-Alexandre PABOEUF

Le Maire,
Boris LEMAIRE

MAIRIE DE QUESTEMBERT 56 (Morbihan)

MAIRIE DE QUESTEMBERT 56 (Morbihan)